



PREFET DE LA MOSELLE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE préalable à délivrance des permis

de construire d'une centrale photovoltaïque au sol à Hauconcourt, Argancy  
et Woippy

### **PETITIONNAIRE : société ALERGIE TERRITOIRES 3**

Par arrêté préfectoral n° DCAT-BEPE-2020-167 du 28 septembre 2020, une enquête publique unique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours du 21 octobre au 20 novembre 2020 inclus.

Les communes concernées sont Hauconcourt, Argancy et Woippy. La commune de Woippy est désignée comme siège de l'enquête.

Monsieur Aimé CAYET, Ingénieur de la chimie à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier soumis à enquête publique, comprenant notamment les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, pourra être consulté :

- sur le site internet de la préfecture de la Moselle [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) – Publications – Publicité légale installations classées et hors installations classées – Arrondissement de Metz. **Ce mode de consultation est à privilégier, afin d'éviter les manipulations de documents.**
- en mairies de Hauconcourt, Argancy et Woippy pendant la durée de l'enquête, pour permettre à toute personne intéressée d'en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Ce mode de consultation est fortement déconseillé ; celle-ci doit être faite dans la mesure du possible à partir d'un poste informatique personnel. En cas d'impossibilité, le dossier papier ne pourra être consulté qu'après désinfection des mains au gel hydroalcoolique.
- sur un poste informatique (accès gratuit au dossier) situé à l'accueil de la préfecture, aux horaires d'ouverture du public
- sur demande et aux frais du demandeur dès la publication du présent arrêté, auprès du Préfet de la Moselle (DCAT – BEPE – place de la préfecture – 57034 Metz Cedex 1)

Le commissaire enquêteur assurera les permanences, afin d'y recueillir les observations écrites et orales du public, aux dates suivantes :

- Vendredi 23 octobre 2020 de 14 h 00 à 16 h 00 à Woippy
- Vendredi 6 novembre de 15 h 00 à 17 h 00 à Argancy
- Vendredi 13 novembre 2020 de 14 h 30 à 16 h 30 à Hauconcourt

Les personnes accueillies devront respecter toutes les règles sanitaires en vigueur afin d'éviter la propagation du virus Covid19 (port du masque, mesures de distanciation physique, utilisation préalable du gel hydroalcoolique mis à disposition). La mairie procèdera à l'aération des locaux, la désinfection du matériel, etc...

Le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- **sur le registre électronique, fortement recommandé et à privilégier**, accessible par le site internet [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) – Publications – Publicité légale installations classées et hors installations classées – Arrondissement de Metz
- sur les registres déposés en mairies de Hauconcourt, Argancy et Woippy, aux horaires habituels d'ouverture au public
- par écrit, à la mairie de Woippy (siège de l'enquête), 1 place de l'hôtel de Ville, 57140 Woippy, à l'attention du commissaire enquêteur

- par mail à l'adresse suivante : [photovoltaique-hauconcourt-woippy-argancy@enquetepublique.net](mailto:photovoltaique-hauconcourt-woippy-argancy@enquetepublique.net), à défaut d'accès au registre électronique par le lien indiqué ci-dessus.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur durant ses permanences sont consultables au siège de l'enquête ainsi que sur le site internet et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès de : Société ALTERGIE TERRITOIRES 3 - 22 rue de l'Arcade – 75008 PARIS - M. Jean-Charles LAVIGNE DELVILLE – 06 24 85 23 20 [jc.lavignedelville@altergie.eu](mailto:jc.lavignedelville@altergie.eu)

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en mairies de Hauconcourt, Argancy et Woippy, à la préfecture de la Moselle, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Moselle précité.

Le permis de construire est délivré, le cas échéant, par arrêté préfectoral.